4763

22/07/10

FROIDCOMBI S.A.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 459.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE COURTINE - 84000 AVIGNON
R.C. : AVIGNON - B. 414.865.352.
==========

EXTRAIT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 25 JUIN 2010 à 10 Heures 30

L'an deux mille dix et le vingt cinq Juin à dix heures trente, au Siège Social de la Société ID LOGISTICS FRANCE situé 410 Route du Moulin de Losque – 84300 CAVAILLON, à proximité du Siège de LA FLECHE, les Actionnaires de la Société FROIDCOMBI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

Les Actionnaires présents ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom, qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par le Président Directeur Général - Monsieur Alain BOUCHIÉ.

Le Commissaire aux Comptes – le Cabinet MAZARS, régulièrement convoqué n'assiste pas à la réunion.

Monsieur Pascal TERANNE est désigné Secrétaire.

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau, qui constate que la plupart des Actionnaires ont souhaité exprimer leur vote par correspondance.

L'Assemblée Générale représentant plus du cinquième du Capital Social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des Actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque Actionnaire ;
- Un exemplaire des Statuts de la Société ;
- Une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception ;
- La feuille de présence.

Le Président dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe arrêtés au 31 Décembre 2009.
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos à cette date et sur les conventions visées à l'Article L 225-38 du Code de Commerce.
- Le texte du projet des résolutions.

Le Président rappelle que les documents et renseignements visés aux Articles L 225-115 du Code de Commerce et 135 du décret sur les Sociétés Commerciales et qu'il énumère, ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au Siège Social, depuis la convocation de l'Assemblée et le rapport général du Commissaire, ainsi que la liste des Actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

---

7 - Sort des mandats des Commissaires aux Comptes venant à renouvellement.

Monsieur Alain BOUCHIÉ - Président Directeur Général donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présente à l'Assemblée les comptes 2009 de la société.

Il est donné, ensuite, lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, qui sont à l'ordre du jour, en tenant compte des votes exprimés par correspondance :

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des Commissaires aux Comptes viennent à expiration, décide :

1) – De renouveler pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des Actionnaires tenue dans l'année 2016, pour statuer sur les comptes 2015 , le mandat du Cabinet MAZARS – 61 Rue Henri Regnault – 92400 COURBEVOIE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.

2) – De nommer pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des Actionnaires tenue dans l'année 2016, pour statuer sur les comptes 2015, Monsieur Gaël LAMANT – 16 Rue de l'Indépendance – 92700 COLOMBES, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Patrick DE CAMBOURG.

LA CINQUIEME RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les Membres du Bureau après lecture.

Certifié Conforme

FROIDCOMBI S.A.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 459.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE COURTINE - 84000 AVIGNON
R.C. : AVIGNON - B. 414.865.352.
==========

EXTRAIT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 25 JUIN 2010 à 10 Heures 30

L'an deux mille dix et le vingt cinq Juin à dix heures trente, au Siège Social de la Société ID LOGISTICS FRANCE situé 410 Route du Moulin de Losque – 84300 CAVAILLON, à proximité du Siège de LA FLECHE, les Actionnaires de la Société FROIDCOMBI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

Les Actionnaires présents ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom, qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par le Président Directeur Général - Monsieur Alain BOUCHIÉ.

Le Commissaire aux Comptes – le Cabinet MAZARS, régulièrement convoqué n'assiste pas à la réunion.

Monsieur Pascal TERANNE est désigné Secrétaire.

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau, qui constate que la plupart des Actionnaires ont souhaité exprimer leur vote par correspondance.

L'Assemblée Générale représentant plus du cinquième du Capital Social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des Actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque Actionnaire ;
- Un exemplaire des Statuts de la Société ;
- Une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception ;
- La feuille de présence.

Le Président dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe arrêtés au 31 Décembre 2009.
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos à cette date et sur les conventions visées à l'Article L 225-38 du Code de Commerce.
- Le texte du projet des résolutions.

Le Président rappelle que les documents et renseignements visés aux Articles L 225-115 du Code de Commerce et 135 du décret sur les Sociétés Commerciales et qu'il énumère, ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au Siège Social, depuis la convocation de l'Assemblée et le rapport général du Commissaire, ainsi que la liste des Actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

---

8 - Nomination d'un nouvel Administrateur.

Monsieur Alain BOUCHIÉ - Président Directeur Général donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présente à l'Assemblée les comptes 2009 de la société.

Il est donné, ensuite, lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, qui sont à l'ordre du jour, en tenant compte des votes exprimés par correspondance :

SIXIEME RESOLUTION :

Sur proposition des Administrateurs du Groupe Ferroviaire, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Jean-Charles OGE en qualité d'Administrateur de la Société FROIDCOMBI, pour une durée de 3 exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

LA SIXIEME RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les Membres du Bureau après lecture.

Certifié Conforme

FROIDCOMBI S.A.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 459.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE COURTINE - 84000 AVIGNON
R.C. : AVIGNON - B. 414.865.352.
==========

EXTRAIT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Du 25 JUIN 2010 à 11 Heures

L'an deux mille dix et le vingt cinq Juin à onze heures, au Siège Social de la Société ID LOGISTICS FRANCE situé 410 Route du Moulin de Losque – 84300 CAVAILLON, à proximité du Siège de LA FLECHE, les Actionnaires de la Société FROIDCOMBI se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

Les Actionnaires présents ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom, qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par le Président Directeur Général - Monsieur Alain BOUCHIÉ.

Le Commissaire aux Comptes – le Cabinet MAZARS, régulièrement convoqué n'assiste pas à la réunion.

Monsieur Pascal TERANNE est désigné Secrétaire.

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau, qui constate que la plupart des Actionnaires ont souhaité exprimer leur vote par correspondance.

L'Assemblée Générale représentant plus du quart du Capital Social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des Actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque Actionnaire ;
- Une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception ;
- Un exemplaire des Statuts de la Société ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport du Conseil d'Administration ;
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle que les documents à soumettre à l'Assemblée ont été communiqués ou tenus à la disposition des Actionnaires, au Siège Social, depuis la convocation de l'Assemblée.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

----

2) – Modification statutaire : Fixation de la limite d'âge pour l'exercice des fonctions du Directeur Général (Article 16).

Monsieur Alain BOUCHIé – Président Directeur Général donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui sont à l'ordre du jour, en tenant compte des votes exprimés par correspondance.

DEUXIEME RESOLUTION :

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de fixer la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général à 72 ans.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, d'ajouter un alinéa à l'article 16 des statuts, libellé comme suit :

« Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de 72 ans ».

LA DEUXIEME RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

LA TROISIEME RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les Membres du Bureau après lecture.

Certifié Conforme

FROIDCOMBI S.A.
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 459.000. EUROS
SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE COURTINE - 84000 AVIGNON
R.C. : AVIGNON - 414.865.352.
==========

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 25 JUIN 2010 à 11 heures 30

L'an deux mille dix et vingt cinq juin à onze Heures trente, les Administrateurs de la Société **FROIDCOMBI** se sont réunis sur convocation de leur Président, Monsieur Alain BOUCHIÉ, au Siège Social de la Société ID LOGISTICS situé 410 Route du Moulin de Losque – 84300 CAVAILLON, à proximité du Siège de LA FLECHE.

SONT PRESENTS :

- **Monsieur Alain BOUCHIÉ.**
- **LA FLECHE, représentée par Monsieur Jean-Marc ATTIA.**
- **STEF TFE TRANSPORT, représentée par Monsieur Jean-Charles FROMAGE.**
- **Monsieur Patrick DESCHARRIERES.**
- **Monsieur Alain RIBAT.**

Est absent : Monsieur Jean-Charles OGE.

CINQ Administrateurs en exercice sont présents ; le Conseil peut donc délibérer conformément à la loi.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BOUCHIÉ - Président du Conseil d'Administration, assisté de Monsieur Pascal TERANNE - Secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration, après avoir constaté que chaque Administrateur a été destinataire du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil, adopte et approuve ledit procès-verbal à l'unanimité et sans observation.

Le Président rappelle que le Conseil a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) – Gouvernance de la Société : Modalités d'exercice de la Direction Générale.

- **GOUVERNANCE DE LA SOCIETE FROIDCOMBI – MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE :**

  Conformément aux dispositions de l'article 16 des Statuts, et afin de lever toute ambiguïté sur la gouvernance de la Société FROIDCOMBI, le Conseil d'Administration décide de préciser la modalité d'exercice de la Direction Générale

choisie, à savoir, que la Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration prend acte que le Président Directeur Général est actuellement Monsieur Alain BOUCHIE et qu'il est assisté d'un Directeur Général Délégué, non mandataire social, en la personne actuellement de Madame Florence DELALANDE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les administrateurs après lecture.

Certifié conforme